

Raconte-moi l'inondation !

Désignée structure porteuse de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, le Syndicat mixte du bassin de Thau lance un travail de mémoire dans le bassin de Thau. L'opération « Raconte-moi l'inondation » a débuté mardi 13 octobre à l'attention des scolaires dans le cadre du congrès de l'IFFO-RME. Elle sera étendue à l'ensemble des habitants du territoire.

Si le territoire de Thau est exposé au risque de sécheresse, il est également concerné par le risque inondation du fait de l'évolution du changement climatique qui conduit à des épisodes moins fréquents mais plus intenses. Il est identifié parmi les 122 Territoires à Risque Important (TRI) au titre de la directive Inondation au niveau national.

Trois types de risques sont à considérer : débordement de cours d'eau, ruissellement urbain et submersion marine. Trois risques que le Syndicat mixte du bassin de Thau s'apprête à analyser en détail dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation.

Afin de sensibiliser la population à ces enjeux, le Syndicat mixte du bassin de Thau lance l'opération « Raconte-moi l'inondation ».

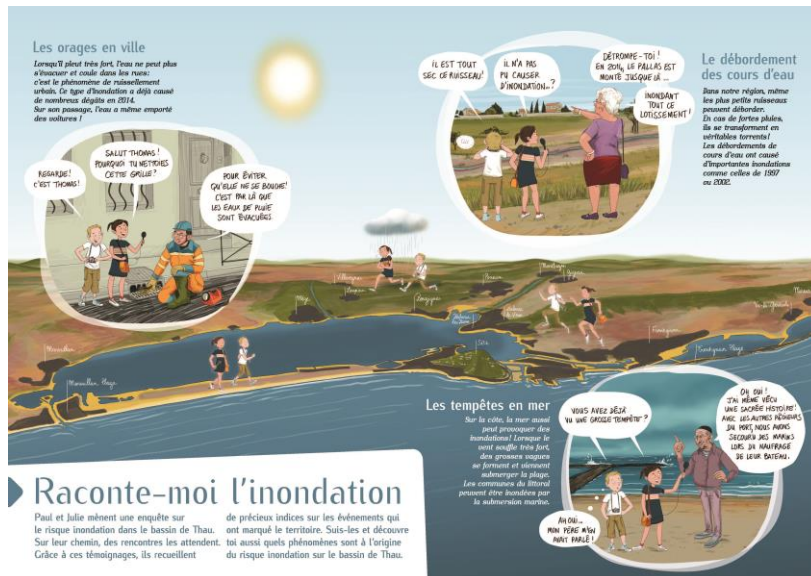
Une première opération a eu lieu à destination des scolaires mardi 18 octobre à la piscine Fonquerne avec une démonstration de conduites à tenir en milieu inondé par l'association Gens de rivière et la remise du bouclier de la résilience à une classe de l'école Langevin de Sète.

Cette action s'inscrit dans le cadre du congrès de l'IFFO-RME Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement qui réunit une centaine de spécialistes de la gestion du risque jusqu'au 21 octobre à Sète.



A cette occasion, un dépliant décrivant le risque inondation par submersion marine, débordement de cours d'eau et ruissellement urbain a été remis aux enfants. Il sera envoyé à toutes les écoles du territoire. Les élèves de l'école Langevin ont pour leur part présenté le travail réalisé sur la submersion marine et se sont vu remettre le bouclier de la résilience, distinction remise par l'IFFO-RME aux établissements scolaires particulièrement sensibilisés aux mesures de prévention.

Cette opération coïncide avec le lancement d'un travail de collecte de la mémoire du risque inondation sur le territoire. Vous ou l'un de vos proches avez vécu une inondation, faites-nous part de votre témoignage (photos, articles, dessins...). Toutes les personnes qui souhaitent participer peuvent contacter le Syndicat mixte du bassin de Thau par mail à inondation@smbt.fr



Qu'est-ce-que la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation ?

Le Syndicat mixte du bassin de Thau a été désigné structure porteuse de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation. L'enjeu est de connaître très précisément les zones à risque du territoire, de réaliser les travaux de protection nécessaires en ciblant les actions prioritaires et de prendre les mesures d'adaptation en cas de crue ou de submersion marine.

Pour cela, le Syndicat va mettre à profit les outils d'ingénierie environnementale développés pour la surveillance sanitaire de la lagune. L'outil VigiThau qui modélise l'ensemble du bassin versant permettra de simuler précisément les débordements des cours d'eau (principaux et affluents) et des réseaux pluviaux ainsi que les phénomènes de ruissellement.

Concernant le risque de submersion, une convention de partenariat a été passée avec BRLi pour modéliser ce phénomène en prenant en compte le franchissement des différents ouvrages de protection mais aussi le rôle tampon joué par les lagunes. Le bassin de Thau servira de site test pour cette expérience. BRLi envisage ensuite de valoriser ce travail de diagnostic au niveau national et international.

Ce chantier très pointu financé par le FEDER s'ouvre dans un calendrier assez restreint qui doit aboutir à l'élaboration d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation fin 2016 et à l'élaboration d'un plan de réduction des risques prévu mi-2017.

A noter que la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation permettra au territoire de bénéficier d'aides financières dans le cadre du dispositif PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations).